Pièce N°4 -

COMMUNE DE VARENNES-JARCY

Varennes Jarcy

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

Par délibération du 23 juin 2026, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension du cimetière communal.

Par arrêté n° 95 du 9 octobre 2026, le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet d'extension du cimetière communal. A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles a désigné M. Xavier GIVELET en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Joël EYMARD en qualité commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Varennes-Jarcy, place Aristide Briand, du **jeudi 12 novembre 9h au vendredi 27 novembre – 12h30, soit pendant 15,5 jours.**

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie lors des permanences suivantes :

- Samedi 14 novembre 2026 de 9h à 12h30

- Vendredi 27 novembre 2026 de 9h à 12h30

Pendant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- Sur papier ou support numérique (ordinateur à disposition du public) en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture :
 - *Les lundis, mardis, vendredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h*
 - *Les mercredis, jeudis, samedis de 9h à 12h30 ;*
- Sur le site officiel de la commune (https://www.varennesjarcy.fr) ;
- Sur le site internet comportant un registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ .

Chacun pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions :

- Sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés préalablement par le commissaire enquêteur, mis à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture au public.
- Par voie dématérialisée, sur le registre dématérialisé sécurisé via le site internet : https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ ;
- Par mail transmis via l'adresse suivante : enquete-publique-7575@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé : https://www.registre-dematerialise.fr/7575/ et donc visibles par tous ;
- Par voie postale : *MAIRIE DE VARENNES JARCY*
 Enquête publique EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL
 A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur
 Place ARISTIDE BRIAND – 91480 VARENNES-JARCY
- Auprès du commissaire enquêteur au cours de ses permanences.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public seront tenues à la disposition du public et consultables :

- Sur le registre d'enquête pour celles transmises par voie postale ou reçues par le commissaire enquêteur ;
- Sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/7575/. Pour celles transmises par voie électronique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site de la commune www.varennesjarcy.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet pourra éventuellement être modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

NE PAS RECOUVRIR CET AVIS DURANT L'ENQUÊTE

Le Maire